

Confinements, virage numérique et attaque des libertés académiques

Quel enseignement supérieur et quelle recherche voulons-nous



éducation
Sud
Union syndicale
Solidaires

Les politiques néo-libérales de gestion du service public ont conduit aux dysfonctionnements et aux inégalités criantes que dévoile au plus grand nombre l'épidémie de Covid-19. Aujourd'hui, les situations d'urgence que nous constatons dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (détresse des étudiant-e-s, précarisation accrue des personnels, perte de sens) imposent non seulement la critique de la succession des réformes délétères subies, mais aussi la construction d'un horizon collectif de revendications révolutionnant son fonctionnement.

1. Une succession de réformes néolibérales dans l'ESR

Les récentes réformes (mise en place de la sélection en master en 2017, ORE-Parcoursup en 2018 ou encore le baccalauréat dit Blanquer en 2019) ont contribué à accentuer les inégalités d'enseignement dans le supérieur. Parcoursup renforce la sélection sociale et scolaire dans l'accès aux filières les plus demandées. Cela accentue la mise en concurrence des candidat-e-s, mais aussi des formations du supérieur. Cette réforme, comme celle du bac Blanquer, vise une individualisation des parcours. Or, la sociologie de l'éducation montre que plus l'éventail de choix est large, plus les inégalités se structurent en fonction du capital scolaire de la famille des élèves et étudiant-e-s.

Tout cela s'ajoute à des conditions de travail et d'études qui se dégradent depuis des années. L'autonomie des universités (loi LRU de 2007) s'est traduite par des contraintes budgétaires très fortes imposées par le ministère et, par voie de conséquence, par le gel massif de postes de

titulaires, par le recours croissant aux vacances, aux heures complémentaires (qui représentent environ 1/3 des heures d'enseignement), et plus généralement aux contrats précaires, qu'il s'agisse du travail enseignant comme administratif. Ces contrats courts génèrent une rotation importante dans les équipes. Certains départements fonctionnent avec des moyens extrêmement faibles et sont amenés à diminuer les volumes horaires des formations. La mise en place de nouveaux dispositifs à moyens constants, notamment sur le plan administratif, se traduit par une diversification et une densification du travail pour les personnels administratifs.

Depuis décembre 2019, les mobilisations contre la réforme de la recherche (LPR) se sont organisées dans le contexte du mouvement contre la réforme des retraites, celle du chômage ou de la fonction publique. Cette mobilisation récente a pu s'appuyer sur des luttes précédentes, notamment celle contre la précarité dans la recherche



depuis 2017, ou la lutte contre la LRU de 2007 à 2009. La vision de la recherche exprimée par la LPR est élitiste et individualiste : elle promet une mise en concurrence exacerbée des chercheurs et des établissements scientifiques, en particulier en renforçant le financement par projet. Adoptée par l'Assemblée nationale le 20 novembre 2020, via une procédure accélérée, la LPR instaure de nouveaux dispositifs inégalitaires comme les contrats de mission, ou la mise en place de recrutements locaux, sur le modèle américain des tenure-tracks. En supprimant la qualification par le CNU pour devenir professeur-e et sous certaines conditions pour devenir maître-esse de conférences, la LPR fait sauter un frein au clientélisme de certains recrutements locaux. Enfin, la LPR organise une porosité accrue entre le service public et le secteur marchand. Depuis le Pacte pour la Recherche de 2006, le partenariat public-privé et la rentabilité commerciale sont devenus des critères cruciaux pour accorder les moyens et crédits de recherche. La répartition de ces derniers montre que la légère hausse budgétaire de la recherche se fait prin-

cipalement à destination de l'Agence nationale de la Recherche, donc hors financements pérennes, donc au détriment de la masse salariale des universités. La programmation budgétaire ne permettra pas d'adapter les recrutements aux évolutions démographiques ou de pallier le manque actuel de postes statutaires. En parallèle, le scandale du Crédit Impôt Recherche (CIR), passé de 1,5 milliards à plus de 6 milliards annuels (à comparer au budget du Centre National de la Recherche Scientifique, autour de 3,5 milliards), se poursuit dans la plus grande opacité.

La LPR ne fait ainsi qu'aggraver la précarisation dramatique du travail dans la recherche, allant de pair avec une emprise toujours plus grande des entreprises privées dans ce secteur. Les conditions de convocation des instances et la manière dont elles se sont tenues confirme le mépris par le ministère des instances représentatives des personnels de l'ESR.

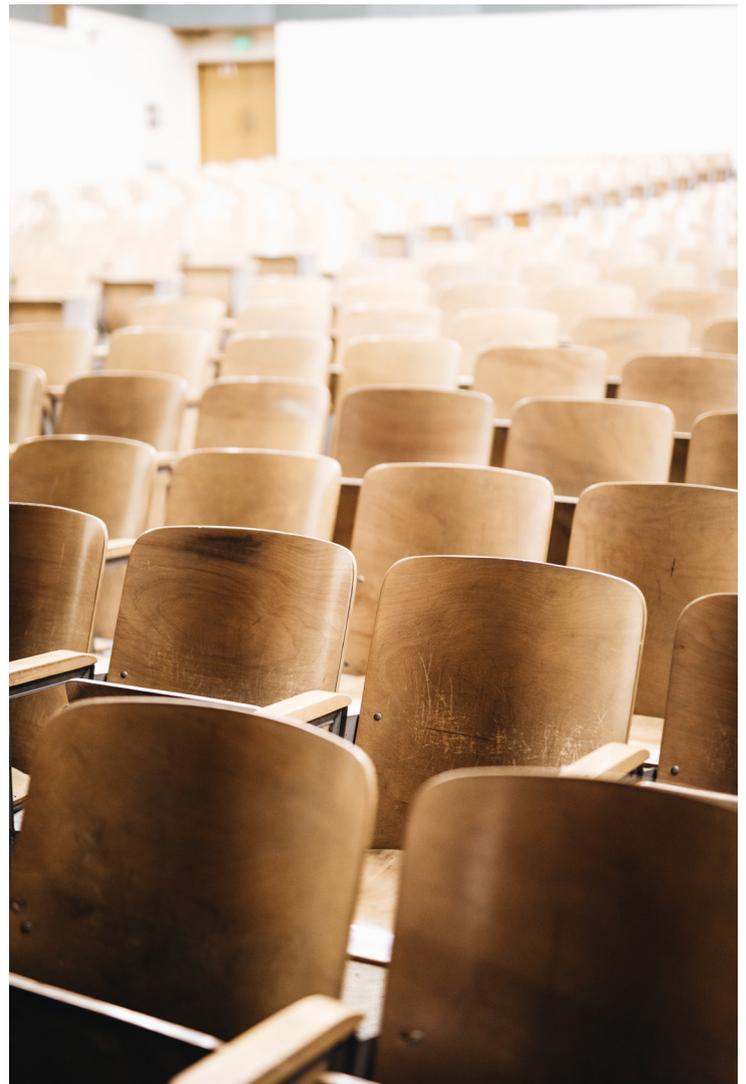


2. Une précarité accrue par la crise pandémique et son « virage numérique »

Décrétée en l'espace de quelques jours en mars 2020, la fermeture des universités et des laboratoires a eu des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'étude du public accueilli, en imposant brutalement le télé-enseignement pour les enseignements, et le télé-travail pour les activités techniques, administratives et de recherche. Pour les personnels les plus précaires et les plus fragiles, travailler à la maison peut s'avérer une source d'angoisse et de multiplication de risques (manque de place, TMS, « continuités » pédagogiques et administratives, etc.). L'injonction à faire tourner la machine à produire des diplômes dans ces conditions a également suscité, chez les étudiant-e-s, des situations de stress où elles et ils étaient sommés de réussir leur année comme si rien ne se passait, alors que les moyens habituels déjà faibles, ne leur étaient pas offerts (fermeture des bibliothèques, par exemple).

Cette crise sanitaire, et la réponse apportée par le gouvernement, révèle et accentue les inégalités sociales et les rapports de domination que nous dénonçons depuis si longtemps. Comme dans l'Education Nationale, le vocable de « continuité pédagogique » masque de profondes inégalités. Pour les étudiant-e-s, les enquêtes soulignent non seulement des inégalités d'accès à de l'équipement informatique et à une connexion stable, mais aussi des conditions de confinement très contrastées (densité d'occupation du logement, personnes à charge, entourage touché par la maladie, obligation de continuer à travailler ou perte d'emploi et de revenu, etc.). La précarité et la détresse étudiante n'ont fait les premières pages des journaux qu'au début 2021, longtemps après le constat de l'ampleur des besoins et de la faiblesse des dispositifs d'aide sociale. S'en sont suivies des annonces contradictoires et complètement déconnectées du mode de fonc-

tionnement des universités, pour feindre une volonté de retour partiel des étudiants sur site (pour exemple). Comble de la provocation, sur la base de données de fréquentation des facultés, la ministre de l'ESR conclut : « 40% des étudiant-e-s ne reviennent pas en présentiel, car le mode d'enseignement à distance leur convient », alors que bien d'autres facteurs expliquent ce chiffre (décrochage, logement rendu pour retrouver le domicile familiale, difficulté de traduction pratique des consignes de reprises sans moyen, etc.). On décèle sans difficultés la construction d'un discours légitimant le tout numérique pour



l'avenir, sur la base de chiffres interprétés hors sol, dévoyés. Or, en dehors des situations dramatiques, le quotidien montre que l'autonomie de travail à distance dépend du capital scolaire et de la socialisation au métier étudiant, renforçant les inégalités.

Du côté des personnels également, les conditions de confinement se révèlent très inégales. Les mobilisations des 11 février et 5 mars 2020 (la journée contre la précarité dans l'ESR et l'opération «L'université et la recherche s'arrêtent») ont permis de mettre à nouveau en lumière le poids considérable et l'exploitation des travailleurs-euses précaires, du fait d'une politique de sous-investissement chronique, engendrant la disparition massive de postes de titulaires. La crise que nous traversons amplifie la précarité et exacerbe ces inégalités qu'il n'est plus possible d'ignorer. Les vacataires d'enseignement sont soumis-e-s à des injonctions à la « continuité pédagogique » sans garantie de salaire versé à la fin du mois, alors même que leurs faibles revenus, bien souvent, ne leur permettent pas de disposer d'un espace de travail dans leur logement privé ; les doctorant-e-s voient leurs bourses de recherche suspendues ; dans les SHS, très féminisées, la double journée se ressent d'autant plus qu'on est confinée. L'imposition, par ordonnance, de semaines de « congés » obligatoires et la perte de jours de RTT pendant le premier confinement ont sonné comme une provocation pour les personnels BIATSS et ITA, d'autant plus pour des précaires payé-e-s au SMIC et sans garantie de renouvellement ou pour les femmes, qui très largement ont été les premières à se mettre en ASA pour s'occuper de la garde des enfants.

L'université est, comme l'ensemble de la société, traversée par les inégalités de genre ainsi que les violences sexistes et sexuelles que la crise sanitaire a d'ailleurs mis en lumière. En accentuant la précarité, en normalisant les logiques de compétitions et de concurrence, la LPR va renforcer ces inégalités et en particulier ces inégalités de genre.

Révélatrice des inégalités dénoncées par notre fédération syndicale, cette crise sanitaire montre du même coup la légitimité des revendications que nous portons pour l'ESR, en révélant les contradictions du fonctionnement actuel de ce secteur. La recherche publique est sacrifiée (gel des postes, épuisement des crédits récurrents de recherche des laboratoires) alors qu'elle constitue une ressource irremplaçable dans la situation que nous traversons. Généraliser les financements par projet au détriment de la recherche fondamentale sur le long terme nous conduit dans l'impasse, comme l'illustre la recherche sur les maladies à coronavirus (sans financement après l'extinction de la première épidémie de SRAS). Le fonctionnement absurde d'une recherche soumise à des injonctions de court-terme, à la productivité, aux intérêts privés et à la concurrence généralisée, va de pair avec un renforcement des inégalités pour les étudiant-e-s comme les personnels administratifs et enseignants. Face à ces réformes et aux conséquences de la crise pandémique, nos revendications articulent l'exigence de protocoles sanitaires et la mise en place de conditions d'études et de travail correctes dans l'ESR sur le long terme.



3. (Re)penser et (re)construire l'ESR !

Toute crise pose la question d'un horizon : l'organisation juste de la société. Esquissons la place que pourrait y occuper l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Fédérer et auto-gérer l'ESR : une Université émancipatrice

Depuis l'Empire, l'ESR n'est unifié que formellement, comme une grande corporation hétéroclite douée d'un ministère propre. Ainsi, l'instauration du collège unique (1975), dans le second degré, n'a pas d'équivalent dans l'enseignement supérieur. L'opposition entre Grandes Écoles, entraînant des classes préparatoires toujours plus compétitives, les institutions techniques ou technologiques, directement articulés à des marchés de production, et les universités, enfin, dont les filières générales se délabrent, devient féroce. La compétition entre équipes, laboratoires et instituts de recherche est tout aussi délétère. Les statuts et les situations différenciées, professionnelles et estudiantines, explosent : notre ESR est un système à plusieurs vitesses. Pourtant, une Université entendue comme lieu de réflexion, de création, de diffusion et de transmission, d'épanouissement humain et scientifique, peut constituer un horizon unifié de l'ESR. Pour penser ce couple enseignement-recherche comme «forme sociale», il convient d'envisager l'émancipation comme sa finalité première. Cela impose d'en finir avec les intérêts économiques privés, les logiques de compétition, qui renforcent les inégalités, qui technocratisent et bureaucratisent les savoirs et les sciences. L'émancipation impose la réappropriation de l'ESR par toutes ses composantes intérieures (étudiant-e-s, enseignant-e-s, chercheur-e-s, personnels techniques et administratifs) et non par ses composantes hiérarchiques centralisées (ministère, Conférences des présidents d'universités ou de grandes écoles, directions d'établissements et de composantes). Par ses dimensions collec-

tives, participatives et démocratiques, l'autogestion des établissements au sein d'un réseau public d'universités et de laboratoires fédérés, avec instauration de statuts titulaires de la fonction publique, garantirait la diversité des approches, la production libre et indépendante des savoirs, ainsi que leur partage serein, sans concurrence ni précarité.

Démocratiser et ouvrir l'ESR

Nous souhaitons un service public de l'ESR accessible à toutes et à tous, ouvrant la diffusion des activités de recherche et d'enseignement. Cette conception de l'Université comme lieu de connexion entre connaissances scientifiques et savoirs populaires ou encore entre créations scientifiques et artistiques, exige que les universités, écoles et laboratoires soient des lieux publics, accessibles gratuitement à toutes et tous. Cette ouverture dépend surtout du financement des études (bourses, logements), y compris pour les reprises d'études et la formation continue. Un maillage territorial, pensé sur le mode du réseau (permettant la circulation des usagers et des personnels), permettrait l'accueil des personnes les plus éloignées de l'outil universitaire, qu'elles le soient pour des raisons géographiques, sociales, économiques, ou d'accessibilité physique. Plus largement, il s'agit de repenser les pratiques de formation et de recherche pour élargir la participation (étudiant-e-s, personnels, « non spécialistes »), en construisant des savoirs et savoir-faire émancipateurs. Cette conception des savoirs comme biens communs va de pair avec des pratiques durables, sur des temporalités longues permettant des productions interdisciplinaires en lien avec les collectifs locaux, institutionnels (associations, collectivités, services publics) comme informels. Ce lien entre pratique académique et société doit se construire loin d'une posture uniquement centrée sur l'expertise, allant souvent avec une instrumentalisation politique de la recherche. Les

interactions propres au travail d'enseignement et de recherche sont cruciales, et étrangères au « virage numérique » actuel. Cette reconfiguration des pratiques pose la question du métier et de son indépendance, aujourd'hui invalidés par la recherche de financement, la technocratisation du portage de projet, la précarisation des contrats, l'individualisation du travail et la multiplication des tâches administratives.

Une autre société : l'Université solidaire et anti-hiérarchique

Nous dénonçons tous les rapports hiérarchiques, d'oppressions et de domination. L'Université est un lieu de solidarité entre personnels de toutes catégories et étudiant-e-s, impliqué-e-s dans la co-création du savoir, en prise avec la société et le monde. Toute restructuration de l'ESR au nom de « l'excellence », « d'objectifs nationaux », de « prestige », de « classement », n'est donc qu'une gestion extérieure de notre outil collectif d'émancipation.

La titularisation de toutes les personnes précaires et la garantie de moyens récurrents supplémentaires sont nécessaires. De même, le pluralisme local et l'autogestion dans la prise de décision, contre le pouvoir centralisé des directions ministérielles et d'établissement. De même, la suppression de toutes les évaluations

et primes inscrites dans un « management » individualisé, porteur d'inégalité, de soumission et de rupture avec la collégialité de nos métiers. De même encore, l'arrêt de tout processus de sous-traitance (pour les agent-e-s d'entretien, etc.) et l'arrêt du pillage de l'argent public (CIR, partenariats public-privé). Les rapports enseigné-e-s/enseignant-e-s demandent aussi à être repensés pour éviter des formations où l'évaluation serait le principal objectif. Nous revendiquons une augmentation générale des revenus, la réduction des écarts de rémunération vers un salaire unique, ainsi que l'instauration d'un véritable salaire social étudiant pour toutes et tous, à tout moment de la vie. Prioritairement, celles et ceux qui se destinent à l'enseignement primaire et secondaire doivent être dotés d'un statut de fonctionnaire dès leur entrée en études, et d'une véritable formation universitaire continue sur toute leur vie.

Nous affirmons l'importance du respect des libertés académiques et, avec Marie Curie, la « reconnaissance du droit des savant-e-s », notamment le droit à disposer de moyens de travail nécessaires. Le partage des savoirs demande des débats empiriques et fondamentaux au-delà de la communauté académique, sur les conditions en permettant accès à toutes et tous.



